Compte rendu de la séance du Conseil de l'UFR de physique d'Université de Paris du 28 juin 2021

Présents : Farida Aït-Hamoudi, Atef Asnacios, Adrien Borne (avec procuration de Maria Luisa Della Rocca), Eleonora Capocasa, Cyril Chacon, Christophe Deroulers, Sara Ducci, Matthias González, José Halloy, Sylvie Hénon, Catherine Jacquard, Jessica Jin, Édouard Kierlik, Sandra Lerouge, Francesco Nitti, Étienne Parizot, Arnaud Pénisson (après 16h40), Charlotte Py, Sébastien Rodriguez, Béatrice Silva, Martin Souchal, Augustin Tinon, Léon Vidal, Christophe Voisin.

Secrétaire de séance : C. Deroulers.

Début de séance 14h.
==========

1) Validation du compte-rendu du CUFR du 14 juin 2021

Charlotte Py n'assiste pas à la discussion.

Les membres du CUFR trouvent la première version du CR rapporte trop peu d'éléments sur les débats qui ont eu lieu autour de CPUGE et de la démission de Charlotte Py. Ils souhaitent ajouter dans le compte-rendu quelques phrases reflétant les discussions de la séance précédente pour mieux expliquer les décisions prises (un relevé de décision a déjà été établi et diffusé pour que les actions urgentes puissent être entreprises). Une synthèse collective est réalisée.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

14h44 entrée de Charlotte Py
==========

2) Possibilité d'échange de postes de maîtres de conférences entre Université de Paris et l'université Paris-Saclay pour Guillaume Blanc et Jonathan Biteau

Il est possible d'ouvrir dès maintenant les postes en vue de cet échange, sans impacter le budget des universités, et cela permettrait que le concours ait lieu en 2021-2022 avec prise d'effet à la rentrée de septembre 2022, plutôt que de faire attendre les collègues jusqu'en septembre 2023.

Édouard Kierlik nous indique qu'en utilisant le mécanisme de mutation exclusive, il est possible de réduire fortement le nombre de candidatures à examiner (pour éviter que des candidats autres que les intéressés à cet échange de poste se lancent inutilement dans une procédure relativement lourde, et que des jurys doivent examiner ces candidatures qui ne poursuivraient pas le but de l'échange). Il faut techniquement déclarer un poste vacant dans chacune des deux universités avant de pouvoir lancer la procédure, mais le service des concours devrait pouvoir le faire.

Vu l'accord de principe de toutes les parties, en particulier des intéressés et des laboratoires d'accueil, **le CUFR approuve à l'unanimité** l'ouverture de cette possibilité d'échange de postes.
==========

3) Demande de changement d'affectation de Julien Girard (d'AIM vers le LESIA)

Validée à l'unanimité par le CUFR.
==========

4) Convention de double diplôme entre l'EIDD et le master OSAE

Sara Ducci indique qu'une telle convention a été mise en place pour le M2 Dispositifs quantiques avec succès (bénéfice réciproque et fonctionnement fluide).

Sylvie Hénon demande s'il s'agit d'une première demande. Apparemment, les étudiants effectuaient de tels échanges de manière informelle jusqu'ici et il s'agit d'y mettre un cadre officiel.

Approuvée à l'unanimité par le CUFR.
==========

5) Nominations aux présidences du Conseil scientifique de l'UFR de physique, du CBIATTS et du Conseil des enseignements (CENS), et aux postes de directeur(trice)s adjoint(e)s de l'UFR responsables des personnels BIATTS et des services communs

Sara Ducci, Sandra Lerouge, Matthias Gonzalez et Francesco Nitti quittent provisoirement la séance (à 15h05).

Vote électronique à bulletins secrets.

Sur la candidature de Sara Ducci à la présidence du Conseil scientifique de l'UFR de physique (19 votants) : unanimité des 16 votants.

Rentrée de Sara Ducci.

Sur la candidature de Matthias Gonzalez : 16 pour et 1 abstention.

Sur la candidature de Sandra Lerouge au poste de Directrice adjointe de l'UFR responsable des BIATTS et présidente du CBIATTS : unanimité des 17 votants.

Sur la candidature de Francesco Nitti au poste de directeur adjoint de l'UFR responsable des services communs : 13 pour, 1 contre, 3 abstentions.

Rentrée de Matthias Gonzalez, Sandra Lerouge et Francesco Nitti (15h25).

==========

6) Modification du règlement intérieur de l'UFR pour permettre une représentation, au sein du conseil des personnels BIATTS (CBIATTS), des BIATTS des services de l'UFR de la même façon que ceux affectés dans les laboratoires

A. Asnacios précise que le règlement intérieur indique que chaque laboratoire qui compte des personnels BIATTS désigne en son sein 1 BIATSS et 1 EC pour siéger au CBIATSS. Cependant, rien de tel n'est prévu pour représenter les personnels BIATSS qui travaillent directement à l'UFR (administration et soutien à l'enseignement). Proposition est donc faite d'avoir également 1 EC et 1 BIATSS pour représenter les personnels des services de l'UFR.

Sara Ducci indique que ce changement est positif étant donné son expérience personnelle d'il y a quelques années.

Cyril Chacon précise que si la présence de ces nouveaux membres du CBIATTS est bienvenue, ils (ne) seront (que) des collègues des autres personnels BIATTS, et donc qu'il reviendra toujours à un(e) supérieur(e) hiérarchique de présenter ou défendre le dossier d'un personnel BIATTS devant le Conseil.

Modification **approuvée à l'unanimité**.
==========

7) Constitution du nouveau Conseil des enseignements (CENS)

Matthias González présente les missions et la composition du CENS telles que définies par le règlement intérieur actuellement en vigueur. Il est prévu 44 membres votants, ce qui peut causer des soucis de fonctionnement : discussions trop longues, «évaporation» des membres en cours de mandature.

Il présente différentes pistes pour résoudre ce problème en réduisant le nombre de votants, tout en conservant des équilibres (en particulier entre membres nommés et membres ès fonctions, responsables de parcours).

Une proposition concrète ramènerait à 13 (au lieu de 25) les membres votants ès fonctions, soit en tout 32 membres votants. Certains des membres actuellement votants deviendraient des invités permanents sans droit de vote. Cette proposition serait adoptée pour un an, puis un bilan serait tiré pour l'amender ou la valider en modifiant le règlement intérieur de l'UFR.

Étienne P. et Christophe V. soulignent l'effort et suggèrent qu'il faut aller plus loin, sachant qu'un membre votant ès fonction peut avoir tendance à représenter son parcours.

Charlotte Py remarque que cette modification proposée après la clôture de l'appel à

participation au CENS pose problème : peut-être des membres ès fonction qui vont perdre leur statut de votant si la modification est adoptée auraient-ils candidaté s'ils avaient su que cette modification allait avoir lieu.

Par ailleurs, le CUFR se demande pourquoi le directeur des études de l'EIDD (composante indépendante de l'UFR de physique) serait maintenu dans son droit de vote actuel, alors que d'autres membres ès fonctions le perdraient, d'après la proposition de M. Gonzalez.

Sandra L. indique que, dans son expérience, les membres ès fonctions ont contribué consécutivement sans chercher à «tirer la couverture à eux». Sara Ducci va dans le même sens, précisant qu'une base large de votants a été utile dans le passé.

Atef A. indique que cette proposition du nombre de membres votants a été faite pour pallier le désinvestissement constaté vers la fin de la mandature précédente, et que son avènement *après* l'appel à candidatures au CENS est malheureux, mais une conséquence du travail dans l'urgence des conseils du CUFR et de la nouvelle direction dont l'installation début juin ne laissent que 6 semaines pour gérer la fin de l'année académique (dont les demandes de postes) et la mise en place des conseils consultatifs ; travail qui est habituellement effectué en 3-4 mois. Il ajoute que de toute façon des membres qui auraient pu postuler mais ne l'ont pas fait n'auraient pas forcément été retenus, surtout s'ils étaient déjà membres ès fonctions. Par ailleurs, au moins certains des membres ès fonctions actuels ont été contactés et informés, ces derniers jours, du projet de modification de la composition du CENS, et proposition est faite que les responsables de filières « proches » (par exemple les filières dédiées à la formation des enseignants) puissent tourner sur un seul siège pour représenter leurs spécificités au CUFR.

Sara Ducci propose que le(la) directeur(trice) des études de l'EIDD n'ait pas automatiquement le droit de vote et ne soit consulté qu'au cas par cas sur des questions le ou la concernant.

Étienne P. indique les inconvénients à avoir un «gouvernement d'experts», notamment une tendance à la reproduction. Il demande à Édouard K. comment les choses se passent à Sorbonne Université (SU).

Ce dernier répond que la relative indépendance des responsables de parcours à SU complique le fonctionnement du Conseil. Il y a environ 18 membres ès qualités et 8 membres nommés après appel à manifestation d'intérêt, qui n'ont pas de responsabilités particulières. Ces derniers ont parfois du mal à s'emparer des problèmes.

15h58 départ de Matthias G.

Christophe D., d'accord avec le souci de changement de règle a posteriori indiqué par Charlotte Py, demande si l'on pourrait rouvrir brièvement l'appel d'offres pour

tenir compte de la modification en cours de discussion si elle est adoptée. Atef A. répond que cela pourrait être inutile ou constituer un biais, puisque le but est justement de diminuer le nombre de votants ès fonctions (ces derniers, s'ils postulent et sont retenus, vont briser l'équilibre qui était voulu entre membres votants responsables de parcours ou non).

Proposition de Christophe V. : instaurer la règle que les responsables de parcours ne puissent pas voter, seulement participer et motiver les débats, pour arriver à une équipe resserrée.

Charlotte Py : si les responsables de parcours n'avaient pas été là lors de la fin de la mandature précédente, le nombre de votants aurait été très faible. Sandra L. est d'accord, et, s'il est louable de vouloir réduire le nombre de votants, il lui semble dangereux de priver complètement de droit de vote les responsables de parcours. Peut-être cela peut-il décourager, voire pousser à la démission, des titulaires de responsabilités de parcours peu demandées. Il faudra, si cette motion est adoptée, faire preuve de beaucoup de pédagogie. Atef A. pense également qu'il serait très désagréable pour les responsables de parcours, notamment de L, qui font le travail de terrain, de ne pas avoir le droit de vote.

Étienne P. fait remarquer que SU et notre UFR ne comptent pas les membres ès qualités de la même façon. Il indique aussi que l'absence aux séances du CENS des membres nommés (donc qui ne sont pas membres ès qualités) est un problème grave, et qu'un remède pourrait être l'instauration d'un quorum, ou (comme indiqué dans la proposition de réforme par Matthias G.) le remplacement définitif des membres non ès fonctions trop souvent absents.

Sara Ducci propose une réduction en cours de mandat, pour ne pas donner l'impression qu'un CUFR nouvellement élu commence par retirer du CENS des membres qui le sont pourtant de droit d'après le règlement intérieur. Atef A. partage le point de vue de ne pas faire une réduction drastique du nombre de votants.

Il est proposé de trancher ce point lors du prochain CUFR pour se donner le temps de la réflexion (y compris avec les collègues hors CUFR). Voire d'envisager la modification pour 2022-2023.

Étienne P. signale que retirer en 2022 des membres nommés en 2021 serait indélicat, mais inversement Atef. A. pense qu'on pourra facilement expliquer que si on supprime en 2022 des droits de votes de membres ès fonctions ce n'est pas dirigé contre des personnes mais dans l'intérêt commun.

Sébastien R. et José H. sont d'accord avec la proposition d'Atef.

Édouard K. est d'accord avec la remarque d'Étienne P. sur l'apparente profusion de responsables de parcours de L1-L2.

Le CUFR examine ensuite les candidats déclarés. Sandra L. constate qu'il y en a

peu qui enseignent beaucoup en L1-L2, donc qu'ils ne sont pas redondants avec les responsables ès fonctions.

Sandra L. et Étienne P. proposent que le directeur des études de l'EIDD soit invité permanent non votant, de même qu'il n'y a pas de membre votant pour PACES.

16h40 départ de Cyril Chacon, qui laisse procuration à Catherine Jacquard. Arrivée d'Arnaud Pénisson.

Proposition de Sandra L., soutenue par Étienne P. et Atef. A. : sur les 6 responsables de L1-L2 (physique, MedPhy, DLPC, PhyTech, CUPGE, EPC), en retenir 3 votants (éventuellement avec droit de vote tournant), et retirer le droit de vote du responsable des études de l'EIDD.

José H. et Sylvie H. demandent si cette modification de composition du CENS peut être faite sans changement du règlement intérieur, et si c'est légal. Ils indiquent que cette modification a été proposée après la clôture de l'appel à candidatures au CENS et que c'est gênant vis à vis des collègues qui auraient pu postuler. José H. propose de faire un conseil intérimaire pour une période définie.

Étienne P. rappelle la réponse de Matthias G. : contacter les collègues membres votants ès fonctions qui perdront leur droit de vote et leur proposer de candidater s'ils ne l'avaient pas fait (déjà fait pour certain(e)s).

Christophe V. trouve l'idée d'un conseil intérimaire après appel à candidatures définitives difficile à défendre.

Christophe D. demande s'il y a souvent des questions relevant des études doctorales ; Sylvie H. répond qu'elle n'a, dans son souvenir, jamais eu à participer au CENS en tant que responsable doctorale pour débattre de telles questions.

La proposition amendée de constitution du CENS est mise au vote, pour essai d'un an. Elle est **adoptée par le CUFR à l'unanimité** (18 votants).

Lors du prochain CUFR, une règle sur les absences non justifiées au CENS sera débattue et instaurée (par exemple, remplacement d'un membre qui serait absent plus de trois fois sans justification pendant la mandature).

Le CUFR réexamine la liste des 12 candidats enseignants-chercheurs et du candidat BIATTS au CENS. **Les 13 candidatures sont reçues à l'unanimité par le CUFR**.

17h départ de Sylvie Hénon qui laisse procuration à José Halloy.
==========

8) Constitution du nouveau Conseil scientifique

Présentation par Sara Ducci des règles de constitution. Elle propose une méthode

de travail pour choisir les candidats.

Sara Ducci passe en revue l'ensemble des candidatures au CS reçues par le CUFR (qui sont trop nombreuses pour être toutes retenues). Une candidate BIATTS, puis des candidats enseignants-chercheurs et chercheurs regroupés selon les trois grands axes thématiques de l'UFR.

Constatant que dans la thématique Nano-Quant il y a 5 candidatures internes, 3 issues de MPQ et 2 de laboratoires hors site PRG, propose que cela serve de « modèle » pour le choix des représentants des 2 autres thématiques. Cependant, si la candidatures sont nombreuses et variées en Deux-Infinis, en Macro-Vivo il n'y a qu'une candidature hors PRG, toutes les autres étant issues de MSC.

José Halloy indique que l'on peut choisir des membres extérieurs dans des laboratoires comme l'Institut Langevin pour pallier le faible nombre de membres dans la thématique macro-vivo dans les laboratoires hors bâtiment Condorcet. Christophe D. demande si l'on peut prendre des extérieurs qui sont dans des laboratoires dont UP est tutelle, comme l'Institut Langevin. Sandra L. précise que les membres « externes » du CUFR doivent être envisagés comme agents de laboratoires complètement extérieurs à UP (c'est-à-dire dont UP n'est pas tutelle), comme Gulliver ou l'unité de recherche de Saint-Gobain.

Francesco Nitti suggère de prendre un membre extérieur dans la thématique « théorie des interactions fondamentales » qui est absente parmi les champs de compétence des candidats internes.

Étienne P. demande pourquoi on vise on objectif de 5 membres internes de chaque thématique alors que la thématique deux-infinis a, selon lui, un poids plus grand dans l'UFR, et que les membres des différents sous-thèmes de la thématique deux-infinis ne sont pas capables de comprendre les travaux des membres de tous les autres sous-thèmes. Francesco N. est d'un avis similaire. Sara Ducci répond que, même dans les autres thématiques, il peut y avoir des difficultés à comprendre les travaux de l'ensemble des sous-communautés. Atef A. indique que le but est de raisonner par thématiques plutôt que par nombres et d'éviter de graver dans le marbre des proportions via des droits de vote. Il ajoute que le CUFR veillera à ce que, dans le CS, soit bien représenté l'ensemble des sous-thématiques de la thématique deux-infinis, en particulier via les membres du CS externes à l'UFR et par l'invitation d'experts chaque fois que cela sera nécessaire. Il trouve souhaitable, pour la sérénité des débats, que le nombre de votants au CS ne soit pas indexé sur les forces en présence ou le nombre de dossiers à évaluer. Un certain équilibre parmi les origines thématiques des membres votants, comme cela a été fait au CUFR, n'empêche en rien de tenir compte de l'avis d'experts (invités à chaque fois que nécessaire), ainsi que de la pression qui peut exister dans tel ou tel domaine.

Le CUFR commence l'examen des candidatures en détail. Celle de l'unique membre BIATTS est retenue, puis le CUFR s'efforce de retenir des candidat(e)s en tenant compte des doublons ou recouvrements de champs thématiques et de la

pertinence pour les sujets de recherche de l'UFR.

Charlotte Py quitte la séance à 17h50 et laisse procuration à Christophe D.
17h53 Christophe Voisin part pour 20 min.
18h Sandra et Farida quittent la séance.
18h Francesco quitte la séance pour 30 minutes.

Les candidatures au CS n'ont pas pu être toutes examinées faute de temps et le travail sera poursuivi lors du prochain CUFR (lundi 5 juillet 2021).

La séance est levée à 18h15.